



COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 27/12/2023

ID : 011-211101951-20231218-322023-DE

S'LO

2023/043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 32/2023

Date convocation : 13.12.2023
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 9

Présents : 8
Votants : 9

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Marie-France LOISEL, 3^{ème} Adjointe - Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH, 1^{er} Adjoint - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, conseillers municipaux.

Procuration : Bernard VIÉ à Jean-Pierre PLANCADE.

Secrétaire de séance : Olivier JURADO.

Objet : Convention entre la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM) et la commune de Laurabuc.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération N°28/2022 en date du 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a approuvé la convention entre la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère et la commune de Laurabuc qui permet un service d'accueil de Loisirs Sans Hébergement de BESPLAS et adolescents RDV pour les vacances d'été et les petites vacances scolaires (sauf vacances de Noël). Il convient de renouveler celle-ci pour l'année civile 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs n'ont pas évolué par rapport à 2023 :

18.00 € par jour et par enfant
9.00 € par demi-journée et par enfant
250.00 € pour la cotisation annuelle du RDV
350.00 € pour le séjour organisé par le RDV

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

